



61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **SOCIETE FRANCAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS (SFAP)**

### **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2020

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux  
comptes à Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : 61 rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## **Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

### **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de financement du séminaire entre le fonds de dotation Palliafonds et la SFAP**

Personne concernée :

Catherine Renard, présidente de Palliafonds SFAP et administratrice de la SFAP.

Objet et modalités financières :

Palliafonds SFAP s'engage à soutenir financièrement le **projet séminaire** à hauteur de 5.800 €.

- **Convention de financement entre le fonds de dotation Palliafonds et la SFAP**

Personne concernée :

Catherine Renard, présidente de Palliafonds SFAP et administratrice de la SFAP.

Objet et modalités financières :

Palliafonds SFAP s'engage à soutenir financièrement le **projet plateforme web « La vie, la mort, et encore ? »** à hauteur de 6.000 €.

Fait à Paris-La Défense, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Jean-Philippe Mathorez